



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question au Gouvernement n° 721

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

Après la découverte d'une nouvelle contamination d'employés des centrales nucléaires, votre ministère s'est à juste titre inquiété. Ce type de contamination ne correspond pas aux règles fixées à EDF qui, une nouvelle fois, a été prise en défaut et a fait preuve d'une absence totale de rigueur,...

M. Arnaud Lepercq. N'importe quoi !

M. Noël Mamère. ... comme cela lui avait été reproché à l'occasion de la découverte de convois de combustibles contaminés.

Outre le problème de la délinquance écologique qui pourrait être posé à Mme la garde des sceaux - il faudra bien un jour que l'on y pense -, quelles mesures comptez-vous prendre en matière d'épidémiologie, pour les employés à temps plein, pour lesquels une surveillance est exercée tous les six mois, mais surtout pour les employés des entreprises intérimaires qui ne sont contrôlés qu'à l'entrée et à la sortie du chantier ? Pour nombre d'entre eux, je pense en particulier au chantier de La Hague, rien n'a jamais été fait et nous savons qu'ils ont subi des contaminations très importantes.

M. René André. C'est faux !

M. Arnaud Lepercq. Vous êtes incompetent !

M. Noël Mamère. Que comptez-vous faire pour accélérer les enquêtes d'épidémiologie et pour retrouver tous ceux qui ont travaillé dans des chantiers nucléaires et qui sont aujourd'hui porteurs de contaminations pouvant être dangereuses pour leur santé et pour l'environnement ? Quelles mesures comptez-vous prendre à l'égard d'EDF pour imposer un peu plus de rigueur et un peu plus de transparence ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. En ce qui concerne le transport du combustible nucléaire, en effet, un certain nombre de wagons étaient contaminés. Avec Mme Voynet et M. Pierret, nous avons demandé des explications à EDF. Dès qu'elles nous seront fournies, la DSIN, la direction de la sécurité des installations nucléaires, décidera au coup par coup s'il convient de permettre aux convois de circuler.

Vous avez parlé également du personnel qui travaille dans les centrales, et particulièrement des travailleurs intérimaires. Il y a aussi le problème du public.

EDF a révélé qu'il existait une contamination qui n'était pas détectée par les portiques contrôlant les travailleurs à la sortie. Les portiques ont été changés et une contamination entre 800 et 10 000 becquerels a été détectée, ce qui, en tout état de cause, ne représente pas un souci pour la santé.

M. René André. Il faut le rappeler !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. L'essentiel, c'est de savoir d'où elle provient. Il nous a été répondu que la contamination avait été détectée grâce à des appareils plus sensibles, mais que, théoriquement, c'était simplement à l'intérieur de la zone protégée que l'on pouvait se contaminer. Des mesures sont prises pour le changement de vêtements afin qu'on ne transporte aucun élément radioactif à l'extérieur.

EDF mène une enquête pour savoir si l'on pourrait installer éventuellement des douches et mieux organiser le changement de vêtements. Nous aurons la réponse dans quelques jours.

Ce que nous souhaitons les uns et les autres, et la direction de l'EDF a été alertée en ce sens, c'est que la

transparence soit en permanence la règle, que tous les éléments soient fournis afin qu'on ne les découvre pas avec effroi dans la presse ou par l'intermédiaire d'associations, qui font d'ailleurs très bien leur travail. Des éléments nous seront fournis dans les semaines qui viennent et nous vous en rendrons compte. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
M. le président. Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 721

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1998, page 4882

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 juin 1998